ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION SOUSS MASSA
DGS/DAFTR/DADT/STA

Royaume du Maroc
RÉGION SOUSS MASSA

Avis d'achat sur bon de commande n° : 56 /2026

Le - 1 DEC 2026 à 10 heurs, le Président de la Région Souss Massa procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Objet : Assistance technique des travaux d'aménagement du bâtiment abritant les salles d'organisation des sessions du Conseil de la Région Souss Massa – Préfecture d'Agadir Ida Outanane.

Consistance de la prestation :

N° Prix	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté	Garanties exigées
1	Assistance technique des travaux	Les prestations objet du présent bon de commande portent sur l'assistance technique au maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux d'aménagement du bâtiment abritant les salles d'organisation des sessions du Conseil de la Région Souss Massa – Préfecture d'Agadir Ida Outanane, objet du marché n° 101/2025. **Le titulaire est chargé notamment de :** • **Mission 1 : Actualisation, adaptation, élaboration et validation des plans et documents techniques.** -Vérification et actualisation des plans existants en fonction des besoins du projet. -Élaboration des adaptations et modifications techniques des plans, en fonction des contraintes rencontrées lors de l'exécution des travaux. -Établissement des plans d'exécution et des détails techniques, chaque fois que nécessaire. -Examen et visa des plans d'exécution, notes de calcul, plans de détail, fiches techniques et échantillons soumis par l'entreprise. • **Documents à remettre :** -Les plans vérifiés, actualisés et adaptés en fonction des besoins du projet. -Les notes techniques justificatives des modifications et adaptations apportées aux plans.	F	1	**Garanties exigées :** - Le titulaire doit être un bureau d'études agréé dans les domaines : D14, D15, D16 et D21. -Attestations de références des projets similaires. -Une copie de l'agrément en cours de validité doit être transmise avant l'ouverture des offres par email. Courrier.soussmassa@gmail.com

		-Les plans d'exécution établis, actualisation, détails, avis technique à chaque fois que le maitre d'ouvrage juge nécessaire. -Les plans d'exécution examinés et visés, les plans de détail, les notes techniques et les avis formulés à chaque fois que nécessaire ; • **Mission 2 : Assistance technique** -Examen des pièces du marché de travaux et des plans, et signalement au maître d'ouvrage de toute insuffisance ou incohérence. -Assurer le maitre d'ouvrage lors de l'établissement des avenants le cas échéant, et préparer les éléments techniques et financiers justificatifs des modifications éventuelles. -Vérification et validation du planning d'exécution de l'entreprise, suivi de son respect et proposition de mesures correctives en cas de retard. -Visites de chantier régulières et participation aux réunions de chantier hebdomadaires. -Contrôle de la conformité des ouvrages exécutés, des matériaux et des équipements aux prescriptions du marché, aux plans approuvés et aux règles de l'art, pour l'ensemble des lots : gros œuvre et étanchéité, électricité CFO/CFA, plomberie, climatisation et ventilation, désenfumage, sécurité incendie, menuiseries, revêtements, faux plafonds et peinture... -Suivi des essais, contrôles et mises en service des installations (électricité, sonorisation et conférence, climatisation, désenfumage, sécurité incendie, ascenseur, groupe électrogène...). -Établissement, vérification et signature contradictoire des attachements et des métrés relatifs aux travaux exécutés, ainsi que la vérification et signature des situations de travaux et des projets d'attachements et de décomptes présentés par l'entreprise, avec formulation des observations et réserves éventuelles. -Avis technique sur les travaux supplémentaires, l'augmentation dans la masse des travaux, les avenants et les réclamations éventuelles de l'entreprise.			

		-Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception provisoire et établissement de la liste des réserves et suivi de leur levée. -Vérification du dossier des ouvrages exécutés (DOE), plans d'attachements et des plans de récolement remis par l'entreprise. -Vérification des fiches techniques et documents techniques soumises par l'entreprise, contrôle de leur conformité aux prescriptions du CPS et validation desdites fiches. -Signature du procès-verbal de réception provisoire des travaux. • **Documents à remettre :** -Les comptes rendus des visites et des réunions de chantier, transmis dans un délai de 48 heures. -Les attachements et métrés contradictoires, l'avis sur les situations et décomptes, et les notes techniques sur toute difficulté survenue. -Un rapport d'achèvement des travaux. • **Modalités de remise des documents :** -Trois (03) exemplaires papier signés et cachetés pour chaque rapport, ainsi qu'une version numérique aux formats PDF et éditables (Word, Excel, DWG, selon la nature des documents). Tous les fichiers numériques devront être directement exploitables par le maître d'ouvrage, sans conversion ni traitement complémentaire. • **<u>Mission 3 : Réception définitive</u>** -Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception définitive, notamment par la vérification de la levée des réserves éventuelles et du bon fonctionnement des installations et équipements. - Signature du procès-verbal de réception définitive des travaux. • **Documents à remettre :** -Rapport final du projet en Trois (03) exemplaires papier signés et cachetés pour chaque rapport, ainsi qu'une version numérique aux formats PDF et éditables (Word, Excel, DWG).			

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION SOUSS MASSA
DGS/DAFTR/DADT/STA

Royaume du Maroc
RÉGION SOUSS MASSA

Lieu d'exécution : bâtiment abritant les salles d'organisation des sessions du Conseil de la Région Souss Massa, préfecture d'Agadir IdaOutanane, Région Souss Massa.

Les concurrents doivent constituent une caution égale à sept mille dirhams (7000,00 Dhs) au nom du président de la région Souss Massa et de la déposer au bureau d'ordre de la Région Souss Massa dans un délai de 24 heures qui suit la demande de confirmation de l'offre. Passé ce délai leurs offres seront écartés

Délai d'exécution de la prestation : jusqu'à la réception définitive des travaux objet du marché n° 101/2025, à compter du lendemain de la notification du bon de commande. (Vingt(20) Mois).

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : ..... = 1 DEC 2026 à 10heure .

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

N.B : les copies certifiées conformes aux originaux des garanties exigées, doivent être envoyées à l'administration de la Région Souss Massa par E-mail : courrier.soussmasa@gmail.com**, avant la date limite d'ouverture des offres.**

Agadir, le : .....

Signé : Le Président de la Région Souss Massa

M. Anass Bennani
P.O. du Président et par Délégation
Directeur Général des Services
Région Souss Massa